

Mise à jour : 08 Avril 2020

Depuis bientôt un mois, beaucoup de choses ont changé. La crise sanitaire du COVID 19 s'est transformée en pandémie provoquant la fermeture des frontières entre pays et un confinement obligatoire pour chaque Français, Européen, la moitié de la planète est aujourd'hui en confinement.

Chez Voyage Event, beaucoup ont pu le constater, bien qu'en activité partielle, nous sommes toujours là pour vous, répondant aux emails et appels téléphoniques. Cependant, pour une meilleure organisation mais aussi car les choses évoluent presque au jour le jour, nous nous concentrons actuellement sur les départs prévus **jusqu'au 30 Avril 2020**.

La cellule de crise mise en place va vous accompagner pour reporter votre séjour. Nous faisons le maximum et nos partenaires, dans les quatre coins du monde, vous attendent. Seules les compagnies aériennes sont très rigides et appliquent chacune leurs propres règles du jeu mais ne remboursent plus ou pas du tout, proposant un avoir ou un report limité dans le temps.

Ce que dit la loi :

Les circonstances que nous vivons sont inédites et extrêmes. Ni le code du tourisme, ni la directive sur les voyages à forfait n'ont été pensés et rédigés pour en tenir compte. C'est pourquoi, le gouvernement Français, en accord avec les instances du tourisme, a signé une ordonnance permettant aux agences de voyage d'organiser le report de votre séjour au travers d'un Avoir non cessible, à utiliser dans un délai de 18 mois à compter de l'annulation de votre voyage initial, pour la même destination, avec le même groupe et un programme identique ou équivalent.

A partir de là, nous invitons les groupes n'ayant pas encore reporté et ayant un départ prévu en Avril 2020, à nous contacter.

Pour les groupes du mois de MAI :

Il est impossible de prévoir exactement ce qu'il en sera de la crise sanitaire du COVID 19, en France, en Europe... Il est possible que le confinement soit prolongé encore sur le début du mois de Mai, pour le moment ces voyages sont maintenus.

Si le séjour était amené à être annulé alors nous proposerions le report comme pour nos clients du mois d'Avril.

Si vous ne souhaitez pas reporter, vous pouvez annuler le séjour et nous appliquerons nos CGV avec les frais d'annulation, dans ce cas merci de rentrer en contact avec nous et d'envoyer votre email d'annulation sur contact@voyage-event.com en précisant vos Noms et Prénoms + le numéro de dossier de votre groupe.

Les questions que vous nous posez fréquemment :

Puis je reporter n'importe quand sur les 18 mois à venir ? sans supplément de prix ?

Oui et Non.

L'ordonnance gouvernementale nous autorise à organiser le report de votre séjour jusqu'à 18 mois après l'annulation du séjour initial.

Cependant, pour les groupes ayant acheté un billet d'avion auprès de notre agence, il peut y avoir une augmentation de la tarification, en frais réel, facture à l'appui.

Si, par exemple, vous aviez un séjour prévu début Avril et que vous souhaitez reporter sur un weekend de ponts au printemps 2021, il y aura fort logiquement un vol plus cher. Ce faisant avant de reporter, nous vous demanderons votre accord sur ces frais réels et les prouverons à travers la facture du fournisseur.

De plus, certaines compagnies aériennes ne proposent pas de reporter sur un weekend aussi lointain, proposant un avoir par exemple jusqu'au 31/12/2020.

Puis je changer de destination ?

Non.

Avec vos acomptes nous achetons des billets d'avion et payons, en général la totalité des activités terrestres.

De ce fait, par solidarité pour nos partenaires historiques, nous proposons, comme le stipule l'ordonnance, un séjour identique. Nos partenaires vous attendent, il est aussi question de les protéger.

Quand dois-je payer mon solde ?

A titre commercial, nous proposons un paiement du séjour en deux fois via notre cagnotte sécurisée disponible sur votre espace perso sur notre site www.voyage-event.com . Nous le faisons pour faciliter « la trésorerie » de nos clients mais la validation du devis ainsi que ses CGV, le jour du paiement de l'acompte, vous engage à payer le solde un mois avant le départ.

Situation exceptionnelle mesures exceptionnelles

En temps normal, comme expliqué ci-dessus et précisé dans nos CGV, le solde se fait un mois avant le départ et sur ce point nous avons toujours fait preuve de souplesse envers nos clients, comme c'est peut-être le cas pour certains participants de votre groupe.

A ce jour, afin de vous accompagner au mieux dès que le report est validé, nous vous demanderons de régler le solde dû dans les 30 jours suivant la validation du report, un échéancier est négociable au cas par cas, mais l'idée est de rester dans une confiance mutuelle car travailler sur votre report sera une dépense d'énergie certainement bien plus ardue que la réservation initiale de votre séjour, et nous ne vous imputerons aucun frais de dossier.

Nous étions 10 finalement nous sommes 7, est-ce possible ?

Oui, mais suivant les activités réservées certaines s'amortiront moins bien, quand nous réservons un voilier ou une limousine nous divisons son prix par le nombre de personnes. De plus, en règle générale, la part du/de la futur(e) marié(e) est lissée sur les participants, ce qui impactera également le prix final à payer.

Peut-on changer de personne dans le groupe sans frais ?

Pour les séjours sans le vol c'est effectivement possible.

Pour les séjours avec vols, malheureusement non. Les compagnies proposent un avoir ou un report nominatif ainsi s'il devait y avoir un changement de nom sur le billet il faudra payer les frais de changement de nom à la compagnie. Cela étant, nous travaillerons en prix réel avec facture du fournisseur à l'appui. Ces frais de changement de noms varient en fonction de la compagnie aérienne, c'est donc du cas par cas à analyser avec nos services.

Un EVG / EVJF après le mariage ?

Et pourquoi pas...

Le monde traverse une crise sanitaire sans précédent, nous sommes liés par l'organisation d'un weekend en l'honneur de votre proche qui va se marier.

Oui la coutume veut d'organiser l'enterrement de vie de célibataire avant, mais la coutume, il y a encore 10 ans, était de déguiser nos chers futurs mariés en Lapin 🐰

Aujourd'hui les amis partent à la découverte d'une ville et découvrent des activités funs, sportives, bien sûr festives voir complètement folles ! C'est la marque de fabrique de notre agence.

En posant la situation, en mesurant les dommages collatéraux parfois très graves de cette pandémie, choisir un nouveau weekend dans quelques mois afin de partir sereinement est certainement la meilleure décision. Ce sera toujours un weekend en leur honneur.

Et nous sommes sûrs qu'ils le comprendront.

Comment s'organiser le report de notre séjour ?

Le report s'organiserait au cas par cas avec Voyage Event, cela au travers d'un RDV téléphonique.

Pour les séjours avec un vol, nous vous demandons de réfléchir sur 3 dates, par ordre de préférence, l'objectif est bien sûr de reporter sans frais supplémentaire dû à un billet d'avion plus cher.

Vous aurez alors 1 mois pour recontacter tous les participants du groupe et nous proposer une ou plusieurs dates pour votre nouveau weekend festif.

Conseil Voyage Event : 15 jours ! Tout le monde reporte ses voyages et pas uniquement les EVG/EVJF, afin d'éviter des vols saturés et donc plus chers dans les dates que vous souhaitez nous vous conseillons fortement d'être les plus réactifs possibles.

Partir à l'Automne ? C'est nul...il fait froid...

Pour les destinations soleil c'est encore mieux qu'en avril ou Mai, la mer est chaude !

Même en France nous avons tous les ans l'été indien et des records de chaleur.

Dans les Pays de l'Est : climat continental, il fait encore très agréable, pour preuve les photos à Cracovie et Prague que nous avons postées fin octobre sur notre page FACEBOOK !

Après on peut tomber sur un mauvais weekend, mais la tendance est à un décalage des saisons quand même partout en Europe, depuis plusieurs années. Et en décembre il y a les marchés de Noël 😊 .

Par ailleurs, après plusieurs semaines de confinement, tous devront travailler deux fois plus pour rattraper le retard et sauver les meubles de la majorité des entreprises impactées par cette crise exceptionnelle. Se programmer un weekend entre amis, en l'honneur des futurs mariés (même si ils sont déjà mariés) n'est pas une si mauvaise idée, nous aurons tous besoin de souffler et enfin pouvoir trinquer et faire la fête avec nos amis !

Oui mais si vous coulez ? notre groupe va tout perdre ?

Bonne question et vous avez raison de la poser !

Déjà nous sommes une société saine avec 8 ans d'expérience dans le voyage. Les différentes aides gouvernementales sont faites pour protéger notre trésorerie et celle de toutes les entreprises Françaises. La majorité de nos clients nous témoignent un geste de solidarité sur les soldes qui auraient dû être payés normalement et cela permet aussi d'alimenter notre trésorerie.

Mais surtout nous sommes à l'APST, caisse de caution des instances du tourisme Français, qui, si nous devons déposer le bilan, vous rembourserait ou organiserait votre séjour, ce qu'ils ont fait pour un gros tour opérateur mondial défaillant il y a quelques mois.

Bien que cette crise soit agressive économiquement, nous avons tout mis en place pour en sortir et continuer à vous faire voyager pendant de longues années !

Notre état d'esprit :

Vous l'aurez compris cette crise liée à la pandémie du COVID19 n'épargne personne.

Sachez que nous faisons ce métier par passion, la passion du voyage et nous la partageons avec nos clients depuis plus de 8 ans.

Bien sur l'aspect économique est vital pour un tour opérateur Français, possédant une licence d'agent de voyage, Française.

Mais notre plus belle récompense est le débrief du mardi (Nous vous laissons récupérer le lundi 😊), entendre vos remerciements, identifier les points d'améliorations, c'est ce qui donne un sens à notre passion.

Beaucoup d'entre vous ont déjà voyagé plusieurs fois avec Voyage Event et cette reconnaissance nous donne l'énergie pour affronter les jours compliqués que nous vivons actuellement.

Aujourd'hui nous sommes encore plus proches de nos clients et essayons d'être les plus flexibles possible pour organiser avec eux le report de leur séjour.

Notre mot d'ordre est **solidarité**, solidarité envers nos clients, nos partenaires et solidarité envers notre agence.

Depuis plus de trois semaines nous sommes touchés par la compréhension de nos clients et par la solidarité qu'ils nous témoignent.

C'est pourquoi, il y a et il y aura toujours quelqu'un de disponible et de réactif à votre service chez Voyage Event.

A très vite,

Prenez soin de vous et de vos proches !

Toute l'Equipe Voyage Event mobilisée pour vous satisfaire

SAS au capital de 20 000€ - 750265415 RCS GRENOBLE - NAF: 7911Z

Immatriculation : IM038130002 - TVA Intracommunautaire : FR 12 750 265 415

Assurance RCP : HISCOX - Garantie financière : APST

Adresse : VOYAGE EVENT, les jardins de PHILOMENE 38650 SAINT MARTIN DE LA CLUZE

TEL: 04 20 10 10 28